



BARÈME HONORAIRES PARLONS IMMO

Honoraires de transaction à charges vendeur*

Montants TTC (T.V.A. incluse à 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée à la charge du vendeur

Applicables au 16/03/2021

Prix de vente	Honoraires Vendeur
Stationnement et cave	Forfait de 2 000€ TTC
Jusqu'à 25 000€	Forfait de 2 000€ TTC
De 25 000€ à 50 000€	Forfait de 4 000€ TTC
De 50 001€ à 75 000€	7,9 %
De 75 001€ à 100 000€	6,9 %
De 100 001€ à 200 000€	5,9 %
De 200 001€ à 500 000€	4,9 %
De 500 001 € à 1 500 000 €	3,9 %
De 1 500 001 € à 2 500 000 €	2,9 %
De 2 500 001 € à 5 000 000 €	1,9 %
Au-delà de 5 000 001 €	1%

*Exception faite pour les biens issus d'une Succession, barème à la charge de l'acquéreur.

IMMEUBLES COMMERCIAUX ET TERRAINS À BATIR : 8 % TTC du montant de la vente à la charge vendeur

FONDS DE COMMERCE : 8 % TTC du montant de la vente à la charge vendeur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Estimation : Dans le cadre d'une donation, d'une estimation bancaire sans signature de mandat (remise d'un rapport écrit) 50 € TTC

MANDAT EXCLUSIF

Dans le cadre de la signature d'un mandat exclusif :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par le conseiller Parlons Immo, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par le conseiller Parlons Immo, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par le conseiller Parlons Immo, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.
- Remboursement des diagnostics pour toute souscription d'un mandat exclusif de vente non expiré à la date de la promesse de vente dans l'hypothèse où les honoraires incomberont au vendeur aux termes de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente par l'intermédiaire d'une agence Parlons Immo. Le remboursement se fera exclusivement sous forme d'une remise sur les honoraires déterminés en application du barème jusqu'à 300€ TTC sur production de tout justificatif au nom de mandant portant sur le(s) biens objet du mandat exclusif de vente.
- Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais d'une agence Parlons Immo pour le compte d'un même client.



BARÈME HONORAIRES CHASSEUR IMMOBILIER PARLONS IMMO

Honoraires de transaction mandat de recherche

Montants TTC (T.V.A. incluse à 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Applicables au 16/03/2021

Vente de biens à usage d'habitation

PRIX D'ACHAT*	Honoraires
Stationnement et cave	Forfait de 2 000€ TTC
Entre 0 € et 100 000€	Forfait de 4 990€ TTC
De 100 001 € à 500 000 €	2.9%*
De 500 001 € à 1 500 000 €	2.4%*
De 1 500 001 € à 5 000 000 €	1,9%*
Au-delà de 5 000 001 €	1%*

IMMEUBLES COMMERCIAUX ET TERRAINS À BATIR : 5 % TTC* sur le prix d'achat net vendeur

*Les honoraires de nos chasseurs immobiliers ne s'appliquent que sur le prix d'achat net vendeur (hors frais de notaire et d'éventuels frais d'agence).

HONORAIRES DE LOCATION PARLONS IMMO

Applicables au 16/03/2021

Location de biens à usage d'habitation meublés et non meublés, soumis à la loi du 6 Juillet 1989

	Honoraires Bailleur TTC (dont TVA 20%)	Honoraires Locataire TTC (dont TVA 20%)
SERVICES	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail, entremise et négociation.	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail.
Zone très tendue	12€ /m ² habitable	12€ /m ² habitable
Zone tendue	10€ /m ² habitable	10€ /m ² habitable
Zone non tendue	8€ /m ² habitable	8€ /m ² habitable
SERVICES	Réalisation de l'état des lieux d'entrée	Réalisation de l'état des lieux d'entrée
Zone très tendue – Zone tendue – Zone non tendue	3€ /m ² habitable	3€ /m ² habitable

LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS :

10 % TTC (dont TVA 20%) de la triennal hors charges à la charge du Preneur